



Pays de l'Autunois-Morvan

PRESENTATION DE LA TRAME VERTE & BLEUE

Autun le 14 décembre 2011

M. Jean-Louis Michelot – ECOSPHERE

Qu'est ce que la Trame Verte et Bleue ?

C'est une conception évoluée de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature.

Après avoir protégé les espèces rares emblématiques (bouquetins par exemple) puis les espaces remarquables (Parcs nationaux de La Vanoise, Port-Cros, ..., réserves naturelles, ...), on s'est rendu compte que cela ne suffisait pas. Des espèces disparaissaient. Il ne suffisait donc pas d'avoir une vision ponctuelle. On avait besoin d'avoir une vision large et globale de l'environnement, parce qu'il y a des espaces remarquables et des espèces remarquables partout.

Si on regarde localement à l'échelle de sa commune, de son jardin, on va trouver des points d'intérêt et on va se rendre compte que la biodiversité, la diversité de la vie, est présente partout. Elle a une valeur en tant que telle. Elle fait partie du patrimoine et elle nous rend des services. On va aux champignons, à la chasse, à la pêche. Elle participe aux paysages. Toute cette richesse de la biodiversité qui est une valeur commune pour la société, il faut la prendre en compte partout. Il ne faut pas évidemment la mettre sous cloche, mais il faut prendre en compte la totalité de l'espace.

Qu'est ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'il faut s'intéresser à ce qu'on appelle la *nature ordinaire*, ce que l'on trouve partout autour de nous, et, il faut s'intéresser à ce qu'on appelle les *corridors écologiques*. C'est-à-dire qu'il y a des espaces exceptionnels, mais s'ils sont isolés leur intérêt naturel disparaît, parce que les animaux ont besoin de circuler. Si on ne maintient pas cette trame, ces liaisons entre les éléments de l'espace et bien on va perdre quelque chose.

Alors la vision générale de la *trame verte et bleue* c'est cela. C'est une vision globale et dans le monde entier on a des démarches qui vont dans ce sens là, pour relier les parcs en Afrique, par exemple. 19 pays d'Europe l'ont mise en place et un des derniers pays d'Europe a s'être lancé dans cette démarche, c'est la France.

Dans le cadre, entre autre, du Grenelle de l'Environnement, il y a eu une réflexion sur cette trame écologique qu'on retrouve maintenant dans le Code de l'Environnement et dans le Code de l'Urbanisme, avec une conséquence au niveau des documents d'urbanisme, puisqu'il faut qu'il y ait une prise en compte de cette démarche dans les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans les Programmes Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il s'agit donc d'une représentation des réservoirs naturels et des liaisons dans le paysage, avec des zones plus ou moins intéressantes. Ces corridors peuvent croiser des obstacles, des routes par exemple, et autres, ce qu'on a appelé des *points noirs*, des points de conflits ...

C'est tout cela qu'on appelle la trame écologique.

L'étude sur cette trame écologique, cette trame verte et bleue, est préalable à l'élaboration du SCoT. Elle s'est déroulée en trois étapes : faire un diagnostic du territoire, cartographier cette trame, proposer une stratégie et un programme d'actions. C'est une base dont certains éléments au niveau, du diagnostic notamment seront très utiles pour l'élaboration du SCoT.

1. Diagnostic du territoire

Le territoire de l'Autunois Morvan est essentiellement naturel, agricole et boisé. Il est relativement homogène et bien préservé. Il est globalement harmonieux parce qu'il y a une activité humaine bien présente mais qui n'a pas remis en cause les grands équilibres naturels.

C'est un territoire qui a vraiment des richesses naturelles. C'est-à-dire qu'il y a une certaine unité, avec le paysage du bocage, la forêt... et il y a des éléments de diversité, avec des petites zones calcaires dans le Couchois, des zones plus chaudes et plus sèches, des petits paysages de prairies à orchidées, de nombreuses zones humides, des tourbières, des plans d'eau avec des végétations et des faunes tout à fait remarquables. Le réseau hydrographique est très important et très remarquable avec des torrents, des sources qui ont des espèces de libellules, de poissons ... tout à fait intéressantes. L'Arroux est une rivière importante et très forte sur le plan de ses connections écologiques, puisque le saumon revient. Le territoire est connecté avec la mer du Groenland via la vie de ces saumons.

Des documents de synthèse répertorient toutes ces zones qui ont été inventoriées pour leur intérêt écologique : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), les sites Natura 2000 etc. ...

Mais tout n'est pas parfait sur le plan de l'écologie et de la biodiversité. C'est un territoire qui comme tous les territoires comporte des fragilités. Les milieux à haute biodiversité peuvent avoir des fragilités et peuvent dans certains cas régresser.

Il y a des évolutions dans le territoire :

- *L'agriculture* est importante parce que c'est le bocage qui domine et qui est une richesse. C'est un milieu très intéressant puisque c'est un milieu de production économique et c'est également un espace où la nature est bien présente, avec les prairies, les haies, les arbres isolés ... Il y a beaucoup d'espèces qui sont des espèces forestières, des espèces de prairies, qui vont se trouver dans ce paysage. Evidemment l'évolution du bocage, l'arrachage des haies, le non remplacement des arbres peuvent conduire à une diminution de leur valeur. De même, dans des secteurs où certaines petites parcelles enclavées en forêt connaissent une déprise, on a des prairies qui vont disparaître, qui vont s'embroussailler. Cela peut engendrer une disparition de certaines espèces et de certains paysages.
- Autre évolution importante, c'est *l'enrésinement* qui est quelque chose de tout à fait logique d'un point de vue purement économique. Ça a été une évolution tout à fait importante dans le territoire, même si aujourd'hui il y a nettement moins de plantations qu'il y a eu à une certaine époque. Les forêts résineuses peuvent avoir un certain intérêt, mais c'est vrai que d'un point de vue de la biodiversité elles sont moins intéressantes que les forêts feuillues.

- Au niveau de l'*urbanisation*, votre territoire n'est pas marqué comme beaucoup d'autres. Mais localement quand on va raisonner site par site, petite zone naturelle par petite zone, certains secteurs vont connaître des aménagements industriels, gravières ou autres activités.
- Ensuite il y a des obstacles qui vont gêner le déplacement de certaines espèces. Il y en a deux majeurs : la Ligne à Grande Vitesse Paris-Lyon, avec des clôtures, avec des talus, c'est une coupure dans le paysage, et ensuite, il y a tous les seuils et les barrages en rivières qui posent des problèmes en particulier pour la circulation des poissons.

A l'échelle de la Bourgogne, le secteur apparaît comme étant globalement bien conservé et de bonne qualité naturelle.

2. La cartographie de la trame

Faire une cartographie du réseau écologique est un exercice presque impossible parce qu'il y a des centaines de milliers d'espèces dans le territoire. Il faut alors simplifier cette réalité en faisant différentes cartes qu'on appelle des *sous trames* : forêts, prairies et bocage, pelouses sèches, occupation de l'espace, plans d'eau et zones humides, cours d'eau et milieux humides associés.

Cette cartographie est une déclinaison des cartes qui ont été réalisées à l'échelle de la région Bourgogne, dans le cadre de la mise en place du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) prévu dans la Loi. Ce schéma est porté par la Région et par l'Etat. Des précisions ont été apportées à partir de la consultation des photos aériennes notamment. La carte régionale est au 100 000è, un centimètre sur la carte, un kilomètre dans la réalité. La carte de l'Autunois Morvan est deux fois plus précise, elle est au 50 000è.

Les différentes cartes de sous-trames ont été rassemblées en une *carte de synthèse* qui montre différents éléments :

- les *réservoirs de biodiversité* ; ce sont les zones les plus riches sur le plan naturel qui peuvent avoir un statut, c'est-à-dire être recensées dans les sites Natura 2000, ou autre, ou cela peut être des zones nouvelles sans statut particulier avant.
Cette cartographie a été réalisée à partir de l'occupation du sol, d'un certain nombre de consultation d'experts, pour arriver à identifier les zones les plus intéressantes, comme par exemple les forêts feuillues qui dans certains types d'espaces pouvaient être considérées comme des réservoirs de biodiversité.
- les *corridors écologiques* sont toutes les zones qui vont relier les éléments les plus riches du territoire.
- les *points noirs* qui vont montrer les obstacles qui sont flagrants dans le déplacement des espèces.

3. Le plan d'actions pour la trame verte et bleue

Quel usage faire de cette cartographie dans le cadre du SCoT ?

D'un point de vue environnementaliste, un SCoT c'est deux choses. Cela peut être les deux, mais cela peut être qu'une chose. A minima, c'est un document qui va servir de cadre réglementaire aux documents d'urbanisme communaux, les PLU en particulier. C'est le socle, le noyau dur des SCoT.

C'est aussi autre chose et il est souhaitable que cela le soit. C'est-à-dire un *projet de territoire*, de développement économique, touristique, social, culturel etc. ... C'est une vision globale du territoire où on va faire un diagnostic de l'espace, où on va fixer des objectifs partagés et on va imaginer des actions portées par des maîtres d'ouvrage, des financeurs etc. ... Le SCoT est l'occasion de bâtir ce projet, mais cela ne donne pas directement la maîtrise d'ouvrage, cela ne débouche pas immédiatement sur les actions.

Le principe général appliqué à la Trame Verte et Bleue et aux documents d'urbanisme, c'est que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte le schéma régional, le SRCE. C'est un système à « emboîter ». Il n'y a pas de carte nationale, mais Il y aura partout en France des cartes régionales qui s'inscrivent dans le SRCE. Le SCoT doit donc prendre en compte le niveau régional et le PLU doit prendre en compte le SCoT.

Sur la nature des propositions, il faut être assez modeste car la trame Verte et Bleue n'est pas à elle seule le volet écologique du SCoT. Pourquoi ? Parce que le SCoT est à la croisée de tous les objectifs du territoire. L'écologie n'a pas de sens en tant que tel. L'écologie est en lien avec la politique agricole, la politique sociale, la politique économique, des transports, ... Un SCoT est un exercice global où on va s'intéresser à toutes ces facettes, à la forêt, à l'économie etc. ... Il y a de l'environnement partout. L'écologie va s'incérer dans les priorités et les arbitrages qui auront été établis.

Dans un SCoT, on a différents niveaux : un diagnostic, des principes généraux dans le *Projet d'Aménagement et de Développement Durable* (PADD) et ensuite une partie plus opérationnelle le *Document d'Orientations et d'Objectifs* (DOO), où on va trouver des prescriptions et des recommandations.

Dans le PADD, on propose de rappeler les éléments de diagnostic, formulés de façon très simple : « un milieu naturel de qualité, mais fragile ». Le grand objectif a formulé sur un espace comme celui-là c'est de dire qu'on souhaite *préserver le patrimoine naturel et en faire un élément de la qualité de la vie*. L'idée étant de dire qu'on protège la nature, mais on la protège aussi et surtout pour les hommes. La qualité de l'environnement, c'est la qualité des paysages, c'est la qualité des usages et c'est dans cet esprit qu'il faut penser à cet espace. La question fondamentale est la qualité globale des paysages. Ce n'est pas uniquement la qualité des corridors bien délimités.

Très globalement le territoire se présente en deux grandes zones collinéennes montagnardes, la montagne autunoise avec le plateau d'Antully et le Morvan, une grande trame de plaine et de bocage, avec la question des liaisons qui peuvent exister, à conserver, quelques éléments de la trame bleue très importante dans le territoire, la LGV, les petites zones du Couchois et l'agglomération autunoise.

Les cartes sont en cours de finalisation. Elles deviendront les cartes du SCoT mais pourront être corrigées. Le SCoT donnera les règles sur l'utilisation de cette cartographie dans le DOO. Dans le cadre de la révision d'un PLU par exemple, il faudra prendre en compte la carte régionale et la carte du Pays qu'il faudra préciser et adapter au 10 000è ou au 5 000è. C'est un droit et un devoir de le faire. Le DOO expliquera comment le faire.

Une fois faite la trame écologique de la commune, que faut-il en faire ?

La loi dit que les documents d'urbanisme doivent prendre en compte la trame verte et bleue.

La « *prise en compte* » ne veut pas dire protection, mais il faut savoir que la trame verte et bleue existe. Il faut l'analyser. Il faut réfléchir sur ce qui est bien, valable et pas valable dans cette cartographie, et il faut le prendre en compte. Le principe est le même que pour les ZNIEFF. On va essayer de préserver, c'est à dire de rendre non constructible les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. On peut intégrer certains éléments dans le règlement des PLU. Par exemple, Il peut y avoir un indice pour les corridors écologiques correspondant à des prescriptions dans le règlement.

Pratiquement, dans le cas d'un PLU, comme dans le cas d'un projet d'aménagement ou d'un projet structurant, l'idée est d'avoir la réflexion logique suivante :

- a) Vous allez redessiner la carte à l'échelle de la commune, parce que vous allez voir ce qui est valable et ce qui ne l'est pas.
- b) Ensuite vous allez réfléchir aux évolutions du territoire et à vos projets. Un aménagement ponctuel, un changement d'affectation du sol, le projet d'une zone à urbaniser ... peut générer une situation de conflit lorsque le tracé coupe le corridor, ou rentre dans le réservoir.

Dans un premier temps on va essayer d'*éviter l'impact*. Est ce qu'on peut faire autrement ? Peut-on déplacer complètement le projet ? Dans ce cas là, tout va bien. Si ce n'est pas possible, il faut essayer de réduire l'impact.

Comment *le réduire* ? En déplaçant la route d'accès, en déplaçant un peu le projet, en consommant moins d'espace, en n'utilisant pas une clôture imperméable à la faune et qui laisse passer facilement les animaux, en utilisant des petites choses qui vont faire réduire l'impact.

Ainsi on pourra trouver dans le règlement du PLU, « si des aménagements sont faits dans les corridors il faudra respecter ».

Ensuite, si on n'arrive pas à réduire fortement l'impact, on peut *le compenser*.

Il s'agit des fameuses mesures compensatoires dont on dispose en matière d'aménagement. Par exemple, l'aménageur fait son bâtiment, son projet là où il pensait, mais on va protéger, mettre en valeur des zones à l'extérieur qui vont permettre de protéger de renforcer ce corridor écologique.

Un autre exemple de mesure compensatoire consiste à faire un passage qui va aider la circulation de la faune, dans le cas d'une route avec beaucoup d'animaux écrasés

Le principe général c'est la fonctionnalité de l'espace. Il faut que l'espace fonctionne bien aujourd'hui et dans l'avenir. Si on peut protéger la situation initiale tant mieux, mais on peut l'adapter.

Ce principe général d'éviter les impacts, de les réduire ou de les compenser pourra se retrouver au niveau du SCoT dans le cas d'un équipement structurant, au niveau d'un PLU, ou lors de l'instruction de demandes d'autorisations, d'études d'impact, ... C'est la base réglementaire.

- c) Ensuite vous formulerez des recommandations dans tous les domaines que vous souhaitez en veillant à la cohérence des politiques publiques. Cela implique de penser aux conséquences d'une action dans les autres domaines et renvoie à la *notion d'éco conditionnalité* : c'est-à-dire aider une politique sous réserve qu'elle respecte certaines conditions de protection de l'environnement.

S'il y a des équipements nouveaux qui sont projetés dans le cadre du SCoT, il est recommandé de faire un diagnostic écologique plus fin pour bien intégrer ce réseau écologique, et, de mettre en œuvre la compensation.

Dans le cas des infrastructures existantes, en particulier la LGV mais c'est aussi valable pour les routes importantes, essayer de faire en sorte qu'elles aient moins d'impact peut se traduire par : la création de passages à faune, le ralentissement des voitures dans certains secteurs, la gestion des bordures vertes des routes, des actions très simples en changeant l'habitude de gérer les talus routiers...

En matière de politique de l'eau, il y a déjà des choses qui se font sur la résorption des obstacles, des seuils, des barrages, il s'agit de poursuivre cette démarche de préservation et de restauration des zones humides. Tous ces éléments peuvent être intégrés à titre de recommandations dans le SCoT.

En matière d'agriculture et de forêt, conserver les bandes enherbées, préserver les bords de cours d'eau, favoriser la forêt feuillue.

En matière de tourisme, gérer écologiquement les abords de voies vertes. Une voie verte peut être un corridor écologique par ses talus.

La protection des sites, les sites naturels préservés doivent prendre en compte ces dimensions de connections écologiques.

L'information du public, l'information des acteurs, des agents communaux, des agents de voirie..., sur la connaissance du territoire et de sa biodiversité.

Enfin, on peut s'intégrer dans des politiques incitatives. Il y en a une qui est mise en place par la Région. C'est un système de contrat où la Région va financer des opérations dans des secteurs sensibles.

Fin de l'exposé avec la présentation des cartes.